



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le  
**lundi 10 octobre 2011 à 20h30**  
Affiché le mercredi 5 octobre 2011

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Décisions prises par le Maire en vertu de délégations

#### FINANCES

- ~~1. Attribution de marché : travaux de déplacement des services techniques~~
2. Subvention 2011 à l'Union Sportive Felletinoise
3. Fixation de tarifs : concessions au columbarium
4. Admissions en non-valeur
5. Création d'une régie d'avance assortie d'une carte de paiement
6. Redevances d'assainissement : échelonnement des paiements par prélèvements
7. Loyers communaux : paiements par prélèvement
8. Modernisation des moyens de paiement des produits communaux : adhésion à l'encaissement des titres par Internet (paiement en ligne sécurisé par carte bancaire)
9. Achat d'une portion de parcelle, chemin de la Pomme : compléments
10. Régularisation de la cession Creuse Sciage : compléments
11. Annulation de factures erronées (ajouté)

#### AFFAIRES GENERALES

12. Dématérialisation des actes budgétaires
13. Opportunité du transfert de pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI
14. Règlement du cimetière
15. Convention avec la C.A.F. pour la mise à disposition du logiciel CAF Pro

#### PROJETS

- ~~16. Mandat d'étude éco-quartier : demande de subventions~~
17. Projet de jardins partagés : mise à disposition de terrains communaux au C.C.A.S.
18. Présentation du projet Vélo Route

#### VŒU ET QUESTIONS DIVERSES

19. Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux (CNFPT)
20. Information sur l'évolution de la situation de la cogénération de Felletin
21. Questions diverses



**Renée NICOUX**  
Sénateur de la Creuse  
Maire de Felletin



#### Mairie de Felletin

12, place Charles de Gaulle  
23500 FELLETIN  
Tel 05 55 66 51 11  
Fax 05 55 66 46 62  
contact@felletin.fr  
www.felletin.fr

COMMUNE DE FELLETIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance ordinaire du jeudi 8 septembre 2011

---

L'an deux mil onze, le jeudi huit septembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FELLETIN se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Madame Renée NICOUX, Maire, Sénateur de la Creuse, au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

**Étaient présents :**

Mmes NICOUX Renée, FINET Karine, FAISSAT-SIRIEIX Nelly, PERRUCHET Jeanine, MIGNATON Joëlle, FOURNET Marie-Hélène, SAINTEMARTINE Danielle ;  
MM. DELARBRE Jean Louis, DAROUSSIN David, LAUBY Jean-Pierre, THOMASSON Daniel, NABLANC Christophe, COLLIN Philippe, CLUZEL Eric, DOUEZY Benoît, AUBRUN Michel.

**Était représenté :**

M. HARTMAN Michel donnant pouvoir à M. COLLIN Philippe

**Était excusé :**

M. PRIOURET Denis

---

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil de désigner **Monsieur Benoît DOUEZY** comme secrétaire de séance.

**■ POINTS PRELIMINAIRES**

**Compte-rendu de la séance du 8 septembre 2011**

Le compte rendu de la précédente séance est communiqué sur table et sera soumis à votre approbation lors de la prochaine séance.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame le Maire propose aux élus de désigner M. Benoît DOUEZY, benjamin d'âge, en qualité de secrétaire de la présente séance.

**Décisions prises par le Maire en vertu de délégations du Conseil municipal**

Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil municipal :

**Décision d'attribution d'un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une mission d'audit de la délégation de service public de l'unité de chauffage urbain et de cogénération bois de Felletin : assistance juridique, économique et stratégique :**

**Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution du marché a été prise :**

Service public 2000 (mandataire du groupement) 80 rue Taibout, 75009 Paris, FRANCE.

Hexa Ingénierie (membre du groupement), 670 rue Jean Perrin, 59502 Douai, FRANCE.

- *Estimation initiale du montant du marché:*

Valeur : 50000 EUR.

Hors TVA.

- *Valeur totale finale du marché:*

Valeur : **29500 €** décomposé en 23919 EUR (SP2000) + 5581 EUR (Hexa)

Hors TVA.

**Décisions relatives au droit de préemption urbain**

**Renoncement à préemption pour les biens suivants :**

- **Le 13 septembre 2011**

- o 30 bis rue des Mayades, propriété(s) de Madame COUT Annie Eliane
- o Lieu dit "Bouquet ", propriété(s) de M. DAULARD Michel

- Rue Préville, propriété(s) de M. THIBIER Robert
  - 9 et 11 Rue des Fossés, propriété(s) de M et Mme VACHETTE Jean-Pierre
- **Le 30 septembre 2011**
- 12 Rue des fossés, propriété de M GOMET Jean-Eugène

## ■ FINANCES

### 2011.08.01 Subvention 2011 à l'Union Sportive Felletinoise

Rapporteur : David DAROUSSIN

#### EXPOSE DES MOTIFS

Il a été convenu avec l'Union Sportive Felletinoise qu'il était plus pertinent pour cette association de déposer son dossier de demande de subvention après la rentrée scolaire. En effet, cette association fonctionne sur le rythme de l'année scolaire et non de l'année civile. En asseyant la demande de subvention sur le rythme scolaire, la lisibilité des actions subventionnées est meilleure.

La lecture du compte de résultat arrêté au 30/06/2011 permet de dégager :

- **Pour les séniors**, un volume de dépenses de 27 343,42 € pour 25 473,46 € de recettes soit un déficit de 1 869,96 € sur l'exercice
- **Pour l'école de Foot**, un volume de dépenses de 7 009,70 € pour 7 187,88 € de recettes soit un très léger excédent de 178,18 €
- **Le compte de résultat global du club**, présente donc un déficit de 1 691,78 € avec un volume de dépenses directes (hors valorisation du bénévolat) à 34 353,12 € pour 32 661,34 € de recettes.

La dernière saison, le club comptait un total de 172 licenciés dont :

- 1 moniteur
- 8 éducateurs
- 14 dirigeants
- 2 arbitres
- 55 séniors masculins
- 20 séniors féminines
- 72 enfants de 6 à 17 ans (dont 15 filles)

La saison a été marquée par des succès :

- l'équipe 1<sup>ère</sup> remonte au niveau régional en Promotion de Ligue
- Les féminines terminent 2<sup>e</sup> en première division et 1<sup>ère</sup> en deuxième division ; elles sont finalistes de la Coupe de la Creuse
- Pour l'école de Foot, les U12-U15 filles ont remporté la Coupe de la Creuse

#### PROPOSITION AU CONSEIL

David DAROUSSIN propose au Conseil municipal d'accorder à l'Union Sportive Felletinoise une **subvention définitive de 7 000 € au titre de l'année 2011.**

Le club a besoin de 9 000 € pour équilibrer son budget primitif :

- Il est prévu de demander 2 000 € de dotation via le Sénateur
- La Commune s'engage à hauteur de 1 000 € supplémentaires par rapport aux 6 000 € versés l'an passé
- Ces 1 000 € sont ventilés comme suit sur les actions :
  - 500 € pour l'école de foot
  - 500 € pour les séniors

Compte tenu de l'acompte de 2 000 € décidé par délibération n° 2011.03.04 du Conseil municipal le 2 mai 2011, la Commune versera en complément 5 000 € à l'association.

#### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

### 2011.08.02 Fixation de tarifs : concessions au columbarium

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

#### EXPOSE DES MOTIFS & PROPOSITION

Le conseil municipal a délibéré lors de la précédente séance sur le règlement du columbarium et du jardin du souvenir.

Il est nécessaire d'acter le tarif des concessions du columbarium et du droit à dispersion de cendres dans le jardin du souvenir.

■ **Pour le columbarium**, la Commune a choisi de ne pas recourir à des éléments préfabriqués, sans charme et sans âme. Une création originale, respectueuse des modes constructifs locaux, a été réalisée. Son coût doit ainsi être pris en compte dans le mode de calcul du tarif des concessions.

Coût des travaux (hors terrassement) : .....34 000,00 €  
 Coût de revient d'une case : .....2 833,33 €

**Amortissement sur 100 ans**

Valeur annuelle d'amortissement d'une case .....28,33 €

**D'où, la proposition des tarifs suivants :**

**Concession de 15 ans** .....425,00 €  
**Concession de 30 ans** .....850,00 €

■ **Pour le Jardin du Souvenir**, une étude des tarifs pratiqués montre raisonnable de fixer le droit à dispersion de cendres à hauteur de **50 €**, considérant que l'expression de la mémoire (plaque) est à la charge de la commune conformément à la loi.

■ **Il est rappelé qu'un tiers de ces sommes est reversé au profit du C.C.A.S. de Felletin.**

L'assemblée trouve que les tarifs des concessions sont trop élevés et décide de retenir :

**Concession de 15 ans** .....300,00 €  
**Concession de 30 ans** .....600,00 €  
**Jardin du Souvenir** .....50,00 €

Monsieur Philippe COLLIN se dit opposé à un montant si bas

**DECISION DU CONSEIL**

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>15</u> | 1      |             |

**2011.08.03 Admissions en non-valeur**

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le comptable public nous a transmis des demandes de non-valeurs pour des créances jugées irrécouvrables :

| Budget                  | Année | Réf.      | Tiers                | Objet                      | Montant  |
|-------------------------|-------|-----------|----------------------|----------------------------|----------|
| <b>Budget principal</b> | 2004  | Titre 253 | BOSSELET Catherine   | Location salle polyvalente | 114,21 € |
| <b>Budget principal</b> | 2007  | Titre 324 | BOUFFET Marie-Pierre | Cantine                    | 2,70 €   |
| <b>Assainissement</b>   | 2002  | ROLMRE    | GERONA Georges       | Redevance                  | 35,28 €  |
| <b>Assainissement</b>   | 2004  | ROLMRE    | DIOT Yoan            | Redevance                  | 20,85 €  |
| <b>Assainissement</b>   | 2004  | ROLMRE    | AXAUTO SARL          | Redevance                  | 43,30 €  |
| <b>Assainissement</b>   | 2006  | ROLMRE    | RIBEROLLE Guy        | Redevance                  | 1,21 €   |
| <b>Assainissement</b>   | 2007  | ROLMRE    | LOCHON Philippe      | Redevance                  | 3,64 €   |
| <b>Assainissement</b>   | 2007  | ROLMRE    | CHAMAKH Abdelnajid   | Redevance                  | 6,33 €   |

**PROPOSITION AU CONSEIL**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter leur reprise au titre de non-valeurs pour créances irrécouvrables.

**DECISION DU CONSEIL**

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

**2011.08.04 Création d'une régie d'avances assortie d'une carte de paiement**

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

## EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Felletin procède régulièrement à des achats de faible valeur. Ces achats concernent notamment des abonnements d'accès à Internet et frais de communications connexes (téléphonie et abonnements fax-to-mail) auprès du prestataire OVH.

Ce fournisseur n'accepte pas le paiement par mandat administratif pour ces prestations. Il est proposé la mise en place d'une régie d'avances bénéficiant d'une avance de 1000 euros et permettant de régler des factures à hauteur de 800 euros maximum par achat.

La présente délibération vise à autoriser le Maire à créer une régie d'avances au sein des services intercommunaux afin de permettre le paiement des dépenses de faible valeur par carte de paiement ou par prélèvement.

## PROPOSITION AU CONSEIL

### Il est proposé :

- 1) **D'INSTITUER** une régie d'avances du budget principal auprès de la Direction générale des services de la Commune de Felletin,
- 2) **D'INSTALLER** cette régie au siège administratif de la Commune, 12 place Charles-de-Gaulle 23500 FELLETIN
- 3) **D'AUTORISER** la régie à régler les dépenses suivantes :  
Frais de télécommunications
- 4) **DE PAYER** les dépenses désignées au point 3 selon les modes de règlement suivants :  
Carte de paiement  
Prélèvement
- 5) **D'OUVRIR** un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie de Felletin-Gentioux-Pigerolles, 27 Grande-rue 23500 FELLETIN
- 6) **DE FIXER** le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 1 000 euros et le montant maximum par achat à 800 euros,
- 7) **D'IMPOSER** que le régisseur soit tenu de verser au comptable assignataire de la collectivité les pièces justificatives de dépenses à la fin de chaque mois,
- 8) **DE DÉTERMINER** que le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,
- 9) **DE DÉTERMINER** que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,
- 10) **DE DÉTERMINER** que le suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,
- 11) **DE CHARGER** le Maire et le Comptable assignataire de la Commune, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

## DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

## 2011.08.05 Redevances d'assainissement : mise en place d'un échelonnement des paiements par prélèvements

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

### EXPOSE DES MOTIFS & PROPOSITION

Afin de faciliter les démarches des usagers, en partenariat étroit avec les services de la Direction départementale des finances publiques, il est proposé à de permettre aux usagers d'utiliser un nouveau moyen de règlement des factures émises à compter du 1er janvier 2012 concernant le paiement des redevances d'assainissement : le prélèvement automatique pour les usagers ayant souscrit un contrat de prélèvement.

La souscription d'un contrat de prélèvement est assortie d'un échelonnement des paiements dans les conditions définies dans le contrat valant règlement financier :

- **Début mars**, un premier prélèvement dont le montant correspond à la part fixe et une avance sur consommation égale à 30% de la consommation de l'année précédente ;
- **Début juillet**, un deuxième prélèvement dont le montant correspond à une avance sur consommation égale à 40% de la consommation de l'année précédente ;
- **Début novembre**, un dernier prélèvement de régularisation de la consommation réelle de l'année en cours.

Le coût du prélèvement sera supporté par la Commune. En effet, la mise en place de ce service est assujétié à une redevance prise en charge par la collectivité d'un montant de 0,122 € H.T. par opération pour un prélèvement.

En revanche, tout rejet de prélèvement engendrera pour l'utilisateur une mise en recouvrement de frais de gestion d'un montant de 4,50 € T.T.C. par opération de rejet, montant qui comprend la redevance instituée par la Banque de France pour un montant de 0,762 € H.T.

#### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

#### 2011.08.06 Loyers communaux : mise en place du paiement par prélèvements

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

#### PROPOSITION AU CONSEIL

Il est proposé au Conseil d'étendre le prélèvement aux locataires communaux pour le règlement des loyers et répercussions de charges.

#### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

#### 2011.08.07 Modernisation des moyens de paiement des produits communaux : adhésion à l'encaissement des titres par Internet (TIPI)

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

#### EXPOSE DES MOTIFS

Afin de faciliter les démarches des usagers, en partenariat étroit avec les services de la Direction départementale des finances publiques, il est proposé à de permettre aux usagers d'utiliser un nouveau moyen de règlement des factures émises à compter du 1er janvier 2012 concernant le paiement des redevances d'eau potable : le paiement par carte bancaire sur la plateforme Internet sécurisée mise en place par la Direction générale des finances publiques.

Cet outil de paiement en ligne n'amène aucun frais supplémentaire pour l'utilisateur (exceptés les éventuels coûts habituels de paiement par carte bancaire facturés par la banque), tous les frais de fonctionnement de la plateforme étant à la charge de la Direction générale des finances publiques.

#### PROPOSITION AU CONSEIL

Il est proposé d'ouvrir cette possibilité aux produits communaux suivants :

- Loyers
- Cantine
- Garderie

#### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

#### 2011.08.08 Achat d'une portion de parcelles, chemin de la Pomme : compléments

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

#### EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 4 mars 2010, le Conseil municipal acceptait l'achat d'une portion de la parcelle AT 38 destinée à l'agrandissement du chemin de la Pomme, pour l'euro symbolique en contrepartie d'aménagements conclus avec l'actuelle propriétaire.

Cette personne, malgré plusieurs rencontres et un courrier détaillant les conditions de cet aménagement, exige que l'acte de vente rédigé par le notaire explicite par le menu lesdits détails. Le notaire, pour engager cette rédaction, demande une délibération du Conseil municipal détaillant les conditions de l'accord avec la propriétaire.

#### PROPOSITION AU CONSEIL

Il est proposé d'amender la précédente délibération en détaillant les engagements de la commune :

- o La commune réalisera un muret imitation pierres sèches, d'une hauteur allant de 60 cm à l'extrémité droite du terrain à 40 cm à l'extrémité gauche (muret construit à l'identique de ceux des deux terrains contigus) ;
- o La commune placera un grillage identique à la parcelle de droite sur ledit muret ; le grillage sera maintenu par des poteaux métalliques ;

- Environ un mètre après le départ de ce grillage en partant de la droite du terrain, un passage de trois mètres sera prévu pour permettre un accès à la parcelle ;
- Cet accès sera fermé par un portail en fer grillage avec des montants rigides ;
- Les pierres du mur existant et du puits seront naturellement utilisées pour la reconstruction du mur démoli ; le surplus éventuel serait conservé dans le terrain à l'abri des regards.

Il est proposé, en cas d'échec de cette nouvelle démarche, d'engager une procédure d'alignement pour contraindre la propriétaire à cette cession.

#### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

#### 2011.08.09 Régularisation de la cession Creuse Sciage : compléments

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

##### EXPOSE DES MOTIFS & PROPOSITION

L'opération d'atelier relais avec Creuse Sciage comprenait deux crédits-baux. La précédente délibération ne faisait référence qu'à un seul bail, par erreur.

Il est proposé d'amender la précédente délibération (actant la cession des immeubles à Mallarini Scierie à l'expiration des baux) en faisant référence aux deux crédits baux.

#### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

#### 2011.08.10 Annulation de factures d'assainissement erronées

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

##### EXPOSE DES MOTIFS

Par erreur, un usager non raccordable à l'assainissement collectif est facturé depuis 5 ans de la redevance d'assainissement. Il a régulièrement réglé ces redevances auprès du Trésor Public.

##### PROPOSITION AU CONSEIL

Il est proposé au Conseil municipal d'annuler lesdites factures indues et d'accepter de procéder au remboursement des sommes encaissées par erreur :

- 2010 : 177,56 €
- 2009 : 161,89 €
- 2008 : 52,75 €

#### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

## ■ AFFAIRES GENERALES

#### 2011.08.11 Dématérialisation des actes budgétaires

Rapporteur : David Daroussin

##### EXPOSE DES MOTIFS

La préfecture de la Creuse propose, à compter de 2012, la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires (budgets, décisions modificatives, comptes administratifs) au représentant de l'Etat. Le prestataire informatique de la commune (Odyssee Informatique) a été interrogé et sera en mesure de proposer cette fonctionnalité dans le courant de l'année 2012.

##### PROPOSITION AU CONSEIL

Par anticipation, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Préfecture pour cette télétransmission, sans incidence financière.

#### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

## Discussion : Opportunité du transfert de pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes Aubusson-Felletin

Rapporteur : Renée NICOUX

### EXPOSE DES MOTIFS

L'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, prévoit que **lorsqu'un E.P.C.I. à fiscalité propre est compétent en matière d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers et/ou d'accueil des gens du voyage**, le pouvoir de police spéciale du maire dans ses domaines sont automatiquement transférés au président de l'EPCI au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2011 (sauf délibération contraire du Conseil municipal).

Dans le cas de Felletin, cela concernerait **seulement** l'assainissement non collectif et l'élimination des déchets ménagers.

### PROPOSITION AU CONSEIL

Il est proposé au Conseil municipal de discuter cette opportunité.

**Les élus se disent plutôt favorables au maintien de cette prérogative municipale mais conviennent de décider dans une séance ultérieure**

## 2011.08.13 Règlement du cimetière

Rapporteur : Renée NICOUX

### EXPOSE DES MOTIFS

La loi impose à la commune de mettre en place un règlement du cimetière.

Les services communaux ont réalisé le projet de règlement qui vous est remis, reprenant notamment des points de la législation actuelle :

- Le cimetière doit être ouvert et fermé à horaires fixes
- Le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public comprenant notamment la **fourniture de personnel** et des objets et **prestations nécessaires aux obsèques**, inhumations, exhumations et crémations.
  - **La loi du 8 janvier 1993 a mis fin au monopole communal sur ces prestations.**
  - De plus, les fossoyeurs doivent être dûment habilités et formés, ce qui n'est pas le cas des personnels communaux.
  - Enfin, la loi assimile ce service extérieur à un service public industriel et commercial, ce qui obligerait la commune à constituer un budget annexe spécifique (nomenclature M4X).

**Il convient donc de régulariser cette situation en laissant aux professionnels habilités des pompes funèbres le soin de réaliser eux-mêmes ces opérations.**

### PROPOSITION AU CONSEIL

Il est proposé au Conseil municipal de valider le projet de règlement du cimetière.

**Madame le Maire souhaite que les élus prennent le temps de s'imprégner de ce règlement. La question est ajournée.**

## 2011.08.14 Convention avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour la mise à disposition du logiciel « C.A.F. Pro. »

Rapporteur : Jean-Louis DELARBRE

### EXPOSE DES MOTIFS & PROPOSITION AU CONSEIL

Dans le cadre du projet de municipalisation des activités Jeunesse, afin de mieux cerner le volume des aides financières accordées par la CAF en fonction du quotient familial, il serait judicieux de disposer d'un accès au logiciel CAF Pro qui permet de simuler ces montants.

Il est proposé au Conseil d'autoriser, par avance, le Maire à signer la convention avec la CNAF pour l'accès gratuit à ce logiciel.

### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <u>16</u> |        |             |

## ■ PROJETS

## 2011.08.15 **Projet de jardins partagés : mise à disposition de terrains communaux au C.C.A.S. et avis du Conseil municipal sur les modalités de fonctionnement**

Rapporteur : Karine FINET

### EXPOSE DES MOTIFS

L'élue explique à ses collègues les enjeux du projet et les modalités de son fonctionnement.

En réponse à l'article paru dans le Dis Fuse, cinq personnes se sont manifestées pour bénéficier d'un jardin potager.

N'ayant pas reçu de propositions de particuliers ayant des terrains disponibles, la commune souhaite proposer temporairement (jusqu'au démarrage opérationnel du projet d'écoquartier) mise à disposition de parcelles communales

Celles-ci, cadastrées section AL n°731, 732 et 733 (respectivement de 134m<sup>2</sup>, 766 m<sup>2</sup> et 889m<sup>2</sup>) sont situées juste derrière les HLM, le long de la charrière des orties.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir mettre ces parcelles à disposition du Centre Communal d'Action Sociale à titre gratuit.

Ce dernier en sera alors le gestionnaire.

Les parcelles seront ensuite découpées selon les besoins

- des cinq administrés qui souhaitent les cultiver
- d'autres personnes qui pourraient en faire la demande

Un bail précaire et une convention seront établis entre chaque bénéficiaire et le CCAS, notamment pour définir les conditions de mise à disposition (concordance avec une saison de culture et la possibilité de récolter sa production).

La commune mettra fin à cette mise à disposition selon la planification de la construction du futur écoquartier.

### DECISION DU CONSEIL

| Votants | Pour      | Contre | Abstentions |
|---------|-----------|--------|-------------|
| 16      | <b>16</b> |        |             |

### Information : présentation du projet « Vélo-Route »

Rapporteur : David DAROUSSIN

### EXPOSE DES MOTIFS

L'élue explique à ses collègues les tenants et aboutissants de ce projet.

## ■ **VŒU ET QUESTIONS DIVERSES**

### 2011.08.16 **Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux (CNFPT)**

Rapporteur : Renée NICOUX

### PROPOSITION AU CONSEIL

Il est proposé au Conseil municipal de demander que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

### DECISION DU CONSEIL : UNANIMITE

### Information sur l'évolution de la situation de la cogénération de Felletin

Rapporteur : Renée NICOUX

Le Maire explique à l'assemblée que le comité de suivi de la cogénération réunissant l'ensemble des partenaires a été rassemblée.

Le délégataire a décidé d'un passage au gaz sur une année de chauffe, avec l'arrêt du bois énergie et de la cogénération.

Cette décision a un impact sur les personnels avec 7 départs sur 10 agents (mutations, reclassements, formations).

Le directeur général de SOCCRAM réfléchit à deux pistes de sortie de crise :

- Postuler à un hypothétique projet CRE 5
- Un rééchelonnement de l'amortissement des investissements.

Plus que jamais, la Commune reste mobilisée sur la question et travaille sur l'audit du contrat en lien avec le cabinet Service Public 2000.

## Questions diverses

### Agenda

- **jeudi 13 octobre à 18h** : dépouillement du renouvellement du CMJ (vote en début d'après-midi)
- **vendredi 14 octobre à 20h30** : Concert de l'ensemble Beatus à l'église du Château
- **lundi 17 octobre à 18h30** : remise des prix communaux du fleurissement
- **mardi 18 octobre à 20h** : commission enfance jeunesse sur la municipalisation de Cigale
- **mercredi 19 octobre à 20h** : conseil communautaire au hall polyvalent d'Aubusson (covoiturage à 19h30 au monument)
- **vendredi 21 octobre à 20h** : commission asso/sport plus particulièrement consacrée au projet de Club house sur le terrain de foot, avec en préambule à 19h, inauguration du boulodrome Route de Vallière
- **samedi 22 octobre à 15h30** : remise des prix départementaux du fleurissement (salle polyvalente)
- **jeudi 27 octobre à 20h30** : commission action sociale et solidaire (thème principal : réseau services séniors). Avec préambule à 20h pour le CCAS.
- **samedi 29 octobre à 10h45** : inauguration des Journées de la Laine (début à la salle polyvalente)
- **jeudi 10 novembre à 20h** : commission communication avec échanges sur le projet de refonte du site internet felletin.fr et prochain Dis Fuse.